

Le ti'Bouillantais

Numéro 3

Journal d'informations de Bouillante distribué par l'UCB

Novembre 2015

Bouillante a une nouvelle reine : Sylvanie Feitama



Notre nouvelle ambassadrice, qui succède Géraldine Angély devra représenter notre commune. Il reste à espérer que des projets d'envergure soient mis en place sur le territoire et au-delà afin que notre Miss 2015-2016 occupe pleinement ses fonctions en véhiculant notre image, et ses valeurs de générosité, de solidarité, d'amour, d'élégance, et de charmes auprès des autres et au-delà de nos frontières. Il est à noter que notre charmante Géraldine n'a pu être appréciée qu'à l'occasion de certaines cérémonies officielles. Gageons que cela soit différent dans les mois à venir. L'élection de Miss ne doit pas se limiter à une fête d'un soir. C'est une action engagée par la municipalité qui doit l'intégrer dans le cadre de projets communaux sur une année notamment dans le domaine de la promotion touristique...

EDITO - C'est avec plaisir que nous vous présentons ce 3ème numéro du Ti-Bouillantais. Il est un peu différent des précédents parce que l'actualité le demande. 3 conseils municipaux ont eu lieu depuis notre dernier numéro, et nous tenions à vous informer de ce qui s'y passe. Le droit à l'information est le pilier de la démocratie et la base de notre démarche citoyenne

Et puis nous voulions lancer le débat sur les équipements de notre commune. Quels sont vos priorités ? Qu'attendez-vous de votre municipalité ?... nous vous proposons notre regard, pour qu'ensemble nous fassions évoluer notre commune dans l'intérêt de tous.

Le label "Clé verte"

Ce label volontaire attribué chaque année par un jury indépendant à l'ensemble du secteur de l'hébergement touristique écologique. Ce jury est composé d'organismes partenaires de la Clé Verte ou ayant un lien ou une expertise à apporter dans les domaines de l'environnement et du tourisme (ministère, CCI, fédérations...). Leur autorité dans le domaine du tourisme durable représente un gage de confiance fort pour tous les lauréats du label.

Les bungalows abandonnés depuis près de 25 ans au lieu dit "Morne Batterie" font peau neuve. En effet, ils ont enfin été rachetés par un nouveau propriétaire depuis le mois d'août et font actuellement, l'objet d'une rénovation complète. Cela représentera à terme environ 30 couchages de plus sur Bouillante. Encore

une initiative touristique entièrement privée. Ouverture prévue dans une dizaine de mois.

Voilà déjà 20 ans que la société "Cap Créole" a vu le jour à Bouillante. Une cérémonie haute en couleur s'est tenue le 20 novembre dernier au point de vente de la Lise. Rappelons que l'entreprise embauche une vingtaine de salariés et est connue et appréciée au-delà de notre département. Encore félicitations à Olivier Bérault et à toute son équipe. Belle initiative privée qui fait parler en bien de Bouillante.

Saluons depuis le mois de mai, l'ouverture des **Vins de la Réserve** à Galet. L'occasion de goûter des crus originaux et de parfaire sa connaissance œnologique.

La poste du bourg: un coup d'épée dans l'eau Fermé plusieurs mois pour rénovation, le bureau de poste du bourg a fait peau neuve, sans tenir compte des usagers. Pas de guichet supplémentaire, il n'y en a toujours que deux. et bien sûr pas de guichet destiné prioritairement aux opérations postales...

Pas d'équipements nouveaux... on aurait pu espérer au moins une machine à affranchir !

Pas de gestion des files d'attente...

Un coup de frais, c'est bien, mais pour les usagers, c'est toujours la galère...

Une entreprise Bouillantaïse parmi les premiers labels "Clé Verte" en Guadeloupe *

8 structures touristiques guadeloupéennes ont obtenues le Label "Clé Verte" dont une entreprise touristique Bouillantaïse : **Willisa River située à Pigeon** en fait partie.

Les séjours peuvent dorénavant être écologiques, le label "Clé verte" permet de mieux connaître les établissements respectueux de l'environnement. Malgré notre énorme retard en matière de tri des déchets par exemple, notre île et notre commune progressent grâce aux initiatives particulières.

PARTENAIRES

lemaxdesaci@orange.fr

LE MAX DE SACI

PIECES AUTOS TOUTES MARQUES

Une histoire une passion...

sur présentation de ce coupon

-25% sur tout le magasin*

magasin de BOUILLANTE

0590 38 87 18

AGENT SACI

ZAC de Fort île
97128 GOYAVE
Tél.: 0590 86 54 90
Fax: 0590 86 54 99

CC Losteau Pigeon BOUILLANTE

Tél.: 0590 38 87 18
Fax: 0590 31 55 07

ZAC de Nollivier - Lot. 12
SAINTE-ROSE
Tél.: 0590 68 58 70
Fax: 0590 68 28 25

Actualités municipales

Conseil Municipal du 26 mars (?) 2015

De nombreux correctifs ont été apportés par l'opposition au Compte rendu du conseil précédent.

- Différents **projets d'aménagement** de la commune ont été évoqués et l'acquisition des parcelles de terrain correspondantes ont été soumis à approbation : Le délestage routier du côté de l'épicerie Félicité à Pigeon, la zone du fumoir à Pigeon, le parking de l'école de village, l'anse de Duché, et bien sûr le bourg.

Pour le bourg, un marché de maîtrise d'œuvre serait à l'étude... mais le maire, n'est pas en mesure de donner un délai pour la finalisation de cette étude qu'il a commandée...

- Les élus d'opposition ont aussi fait remarquer que les différentes **commissions** n'avaient jamais été convoquées, y compris celles directement concernées par ces projets d'aménagement.

- **La maison cédée à Gérard Sarthal**, bien de la commune sis à Pigeon, avait été évaluée par les Domaines en 2003 entre 39 000 et 43000€ Philippe Chaulet, avec l'assentiment du conseil municipal qui lui était acquis, avait décidé de la cession de la maison à G. Sarthal pour la somme de 25 000 €, lésant ainsi la commune d'environ 15000€.

En 2009, l'administration Malo avait constaté que cette somme n'avait été que partiellement payée. La cession effective n'avait donc pas eu lieu. Elle avait fait réévaluer la maison par les domaines, qui avaient estimé le bien à 55 000 €, et avait demandé le versement de cette somme à G. Sarthal...

Aujourd'hui le Maire a obtenu de sa majorité municipale, de céder le bien pour la somme initiale de 25 000€, c'est donc un cadeau de plus de 30 000 € offert par ce dernier... au frais des Bouillantais. Sans compter que l'occupant de la maison est depuis ce temps logé gratuitement par la commune, puisqu'il ne paie aucun loyer... On ne peut pas parler de secours aux indigents, mais bien de favoritisme.

- Le maire a aussi fait voter un **prêt de 5000€ au profit de Monsieur Montout**, entrepreneur de la commune qui dit avoir besoin de cette somme pour réparer son camion et continuer à travailler.

A priori, qu'une collectivité qui dispose de liquidités vienne en aide d'un de ses membres est une bonne chose. Mais en pratique le cas soumis au conseil municipal est pour le moins irrégulier :

- Monsieur Montout s'est contenté d'adresser un simple courrier accompagné d'un devis au maire. Aucun dossier sur l'activité économique qui en découle et rien n'attestant qu'il n'a pas accès au crédit bancaire....

- Aucune convention de prêt n'a été soumise au conseil municipal, donc rien sur les modalités, les délais et les garanties de remboursement (autrement dit le remboursement n'est pas exigible !)

Au mieux, on ne peut dans ce cas que constater un étonnant amateurisme de l'équipe municipale.

Mais la coïncidence de ces deux irrégularités rappelle des pratiques que les Bouillantais ont déjà sanctionnées dans le passé et qu'on espérait bien ne plus voir.

Conseil Municipal du 23 avril 2015

- Avant d'entamer l'ordre du jour, les élus d'opposition ont une nouvelle fois demandé que le Maire leur fasse un compte-rendu de ce qui se passe à la **communauté d'agglomération...** Là où se gère l'autre partie du budget communal (transports, eau, déchets...). Celui-ci, visiblement mal à l'aise, s'y est catégoriquement refusé !... Pourquoi ?

- Le Maire a présenté le plan de financement de la mise aux normes de **l'école de Malendure**. Il annonce une augmentation de 1,65 million d'euros à 1,79 M€ alors qu'en fait le montant annoncé en janvier 2014 était déjà de 1,79M€. Ce qu'il faut compenser, c'est la disparition de l'aide régionale ! Marc Guillod a donc interrogé le maire à ce sujet, diffusant au passage un discours de campagne électorale où G. Sialec présente Th. Abelli comme le spécialiste des fonds régionaux... Celui-ci s'est désolidarisé des propos de campagne G. Sialec, absent ce jour du conseil ! Il semble que la désaffection du

Maire par le Président de Région dont nous parlions dans le dernier numéro se confirme et soit difficile à assumer...

- En un an le Maire a fait voter une augmentation de 270 000€ du budget de du **CCAS** et de la caisse des écoles (soit budget annuel de 750 000€). Le Maire explique que le coût de revient de la cantine est élevé du fait que les employés sont des fonctionnaires qui coûtent plus chers à la collectivité que des employés du privé. L'opposition demande que soit présenté un bilan financier du CCAS.

- Est aussi inscrit à l'ordre du jour l'approbation des **taux d'imposition** de l'année à venir. Le Maire propose la reconduction des taux actuels. A. Bounet fait remarquer que ces taux avaient été dénoncés par l'équipe Chaulet-Abelli, comme bien trop élevés durant la campagne... alors que cette même équipe les reconduit pour la deuxième fois...

- Le maire soumet une autorisation de programme pour la **réfection de l'église et de l'éclairage public**.

- Le maire fait le bilan de la mise en place de la taxe de séjour, dont les rentrées pour la première année s'élèvent à 802€, pour... 350 000€ inscrits au budget...

- Le budget attribué aux **associations** est aussi discuté: Th. Abelli avait annoncé 300k€ pendant la campagne, puis inscrit seulement 150 k€ au budget 2014 et finalement attribué 52 k€ ! En 2015 il n'a fait inscrire que 90k€ au budget, et à ce jour seuls 16 k€ sont attribués. Les associations sont les grands perdants de ces promesses non tenues.

- Le maire fait aussi approuver par le conseil municipal le **compte de gestion et le compte administratif**. Il est à noter qu'à son arrivée il disposait d'une réserve de plus de 800 000€ laissée par son la municipalité précédente. Cette réserve a été engloutie en un an...

Conseil Municipal du 28 juillet 2015

- Marc Guillod, rappelle que le Maire a - à plusieurs reprises - exprimé son refus de communiquer sur ce qui se décidait au CASBT, et précise que la loi du lui fait obligation de communiquer sur le sujet au conseil municipal deux fois par an...

- Marc Guillod signale que le montant du complément d'octroi de mer, affecté à la discrétion du président de région aux différentes communes, est tombé pour Bouillante, de 200 000€ sous la précédente administration à... 0€ cette année, alors que le Maire revendiquait un soutien de la Région... Le Maire précise qu'après avoir insisté, un montant de 100 000€ a été accordé à Bouillante.

Il est soumis aux conseillers le cas de la station d'épuration de Petite Anse, qui n'est plus entretenue correctement depuis le rachat par le centre Léo Lagrange. Il est décidé de la reprendre au titre de la commune, pour la rétrocéder avec celles qui sont encore sous d'autres statuts à la CASBT qui a la charge de ces installations.

Le Maire annonce la création d'une "station de plaisance nautique" avec un investissement de 1,8 million d'euros, non encore financé, qui consiste à installer une centaine de mouillages fixes et payants le long du littoral de la commune. Le projet se base sur une étude (?) de la SEM qui suppose le passage de 50 à 100 bateaux par jour. *Suite p.4*



Donnez-nous votre avis !

Et vous, comment imagineriez vous le bourg ?
Que manque t'il ? Quelles modifications auriez-vous porté pour le rendre plus attractif ?....

Donnez nous votre avis par Facebook / mail...

Les équipements de la commune

La sécurité des piétons à Bouillante

Le réseau routier de la commune mériterait certaines améliorations... surtout quand il s'agit de la sécurité des piétons. Le Ti-Bouillantais a identifié plusieurs points noirs sérieux sur lesquels il convient de prévoir quelques aménagements. N'hésitez pas à nous faire parvenir d'autres idées sur ce sujet :

1) La portion de route entre la plage de Malendure et le Petit Malendure, a enfin été équipée d'un bas-côté. De nombreux piétons, et souvent des groupes, empruntent le bord de la chaussée pour se rendre d'une plage à l'autre. Il serait utile de matérialiser au sol les zones réservées aux piétons et celles affectées au stationnement des véhicules.

2) Le Goulet entre Galet et Malendure à la hauteur du Rocher, illustré dans notre dernier numéro. Emprunté par de nombreux piétons c'est aussi un point noir pour les automobilistes (quand ils croisent à la fois des piétons et un bus par exemple...). L'UCB a envoyé un courrier aux autorités compétentes à ce sujet...

3) De nombreux élèves du collège redescendent au bourg par l'ancienne route de Falaise plusieurs fois par jour... Ils passent par la portion de nationale qui relie le bas de Demarais à Falaise, dépourvue de trottoir, et la circulation y est intense. Il y a déjà eu une élève fauchée il y a quelques années. Un aménagement est prioritaire. (Un trottoir surélevé avec barrière de protection ?)

4) Les arrêts de bus de Monchy, et particulièrement Monchy sud, en direction de Basse Terre sont situés du côté opposé au lieu de résidence de la plupart des utilisateurs. En conséquence de nombreux usagers traversent la route nationale (souvent derrière un bus !). Des passages protégés avec une signalisation pour prévenir, s'imposent !

Les oubliés de la commune

Alors que l'Hôtel de Ville mairie se prépare à une fastueuse rénovation pour près de deux millions d'euros, de nombreuses familles sont les éternels oubliés des municipalités successives. Il existe à Bouillante une vingtaine de chemins non carrossables, non desservis par les réseaux d'eau, d'électricité et de ramassage des ordures, de tout-à-l'égout... Pourtant ces Bouillantais là sont sollicités pour le paiement de la taxe d'habitation comme les autres.

Malheureusement le budget d'investissement pluriannuel de 9,6 millions d'euros, voté sans qu'on sache ce qu'il contient exactement (?), ne laisse qu'une part très faible à la voirie (250 000€), et ne prévoit pas d'amélioration conséquente dans ce domaine. Il est vrai que le Maire s'en soucie peu, puisque lui habite une commune aux équipements autrement mieux distribués...

TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Selon l'article 1521 du code général des impôts : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères porte sur toute propriété assujettie à la taxe foncière ou temporairement exemptée de cette taxe, à l'exception notamment des locaux situés dans les parties de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères.

Ce qui veut dire que les habitants des nombreux chemins non viabilisés de la commune, et non desservis par ce service doivent pouvoir obtenir une exonération de cette taxe. Dans la pratique le législateur n'a pas défini de distance minimale entre une habitation et un point de collecte, mais la jurisprudence fait état de 200m, et bien sûr peuvent être pris en compte des paramètres particuliers comme la déclivité ou l'absence de chemin. A Bouillante la municipalité

précédente ayant fait disparaître tous les points de collectes collectifs... il n'y a plus de solution pour les administrés exclus du ramassage. Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à demander votre exonération auprès du trésor public.

La distribution d'eau !

Au moment où ce service est transféré à la CASBT, les installations de distributions d'eau sont vétustes, parfois hors d'usage. Les citernes elles-mêmes ne sont plus en état. Celle qui se situe à Desmarais, sous le collège et qui dessert le quartier de Falaise a éclaté il y a quelques années et ne remplit plus sa fonction de tampon. A chaque intervention sur le réseau général, les habitants de Falaise voient leur approvisionnement en eau coupé. Quant à la tuyauterie qui l'alimente et passe sous l'ancienne route de Falaise elle est hors d'usage, éclate souvent, et on ne compte plus les manchons qui la réparent... et les coupures d'eau à chaque réparation !

Le concessionnaire (jusqu'à maintenant, la CGSP qui appartient au groupe SAUR) n'a à sa charge que les réparations. Le remplacement des canalisations défectueuses est à la charge du propriétaire, c'est à dire de la commune, ou de son représentant le syndic... constamment déficitaire du fait des manquements des communes et ne remplit plus son rôle...

C'était aussi au syndic (maintenant au CASBT...) de prendre en charge les investissements et l'équipement des zones habitées... Certains quartiers ne sont toujours pas desservis. Le quartier de Bon Air par exemple au-dessus du Sana, n'est approvisionné qu'à mi-hauteur. La ferme Ramade et une dizaine de maisons en dessous ne sont pas approvisionnées... (alors que l'enclos à cabris exploité par la famille Chaullet sur l'autre versant est approvisionné en eau et en électricité).

ASSOCIATIONS
VOUS AVEZ DES INFOS
ET DES ANNONCES
CONTACTEZ-NOUS
0690 08 86 78



Population, informez-vous.
Associations, postez vos événements
www.kkfet-bouillante.com

L'eau à Bouillante

Quand R. Guillod a été élu en 1953, seuls le curé de Pigeon et la gendarmerie avaient l'eau "courante" grâce au canal de Desmarais. Les autres habitants devaient se débrouiller pour charrier l'eau des rivières ou des ravines en hivernage.

Dès son élection, il fit installer des fontaines dans le bourg. L'eau n'était pas traitée mais la situation des Bouillantais s'en trouvait fortement améliorée.

Puis on créa un véritable réseau d'eau potable à partir du canal de Desmarais, en construisant des réservoirs, et en installant des tuyauteries fermées dans le canal et à travers toute la ville. Il fallut doubler ce réseau en 1984.

Ce sont les points hauts de Village qui furent les plus difficiles à alimenter. En période de Carême, les gens du morne devaient souvent descendre à la rivière Beaugendre ou dans les ravines pour avoir de l'eau. A partir du même captage du Trou à Diable, on fit descendre une canalisation le long des parois, par un parcours particulièrement difficile, qui nécessita des hommes travaillant en rappel et même l'aide d'hélicoptères ! Les années 60 virent les premières fontaines à Village et une véritable fête à cette occasion !



Chute rivière Bourceau

Sa i pou fèt ka fèt.



● Marc Guilliod, se réjouit de voir cet élément du programme de l'UCB repris par la majorité municipale qui ne l'avait pas inscrit à son programme, mais objecte que :

- L'étude qui fait état du passage de 50 à 100 bateaux de plaisance par jour est totalement fantaisiste

- Le budget prévu est disproportionné et hypothétique.

- Cet investissement ne se justifie que dans un projet de développement global destiné à créer de l'activité et des emplois à Bouillante. Mettre des mouillages payants, sans services et actions touristiques associés, risque plus de faire fuir les plaisanciers que de les attirer !

Les rentrées estimées par le Maire à 290 000€ /an sont donc largement surestimées et ne tiennent pas compte des frais de recouvrement et des services associés...

● Le Maire veut recouvrir le parking de Malendure par un système provisoire de dalles synthétiques, pour un budget de 40 000€. (15 000€ provenant des fonds mis à disposition des parlementaires apportés par le sénateur Desplan... sous réserve que le dossier comprenant la délibération du conseil municipal lui soit remis avant le 15

juillet... or nous sommes déjà le 28 !).

L'opposition signale que l'option "béton teinté", pouvait très bien s'intégrer au paysage et résister aux inondations qui envahissent parfois la plage.

● L'opposition déplore une nouvelle fois que les commissions (et notamment celle concernée par la fête de Bouillante !) ne soient jamais convoquées, et déplore le fonctionnement autocratique de la municipalité. Seul le Maire s'exprimant au nom de la majorité lors des débats du conseil municipal.

● Les frais de déplacement du Maire, ont été aussi approuvés par le conseil municipal. Le Maire avait annoncé qu'il renonçait à une voiture de fonction... mais demande le remboursement de ses frais kilométriques. Suite à une demande de l'administration fiscale, il doit demander l'approbation de ces remboursements au conseil municipal.

L'opposition déplore :

- Qu'il n'y ait aucun moyen de contrôle sur ces frais remboursés sur simple déclaration du Maire

- Que l'approbation demandée au conseil municipal ait un effet rétroactif depuis janvier 2015 et que le conseil soit ainsi mis devant le fait accompli.

- Que soit compris dans ces frais le trajet domicile-mairie... Ainsi les coûts liés au fait que notre Maire n'habite pas la commune sont assumés par les Bouillantais !

● Après avoir dilapidé 800 000€ pour son premier exercice en 2014, et mis la commune sur la voie d'un beau déficit dans son budget primitif 2015, notre Maire tente de sauver ce qu'il peut en choisissant de venir regonfler les dettes de la commune. Un seul mot pour sortir de la tempête : EMPRUNTER !

Oui mais voilà, emprunter cela peut coûter cher. Au dernier conseil municipal, c'est une ligne de trésorerie de 600 000€, remboursable sur un an au taux de 2,85% qui a été votée par la majorité municipale. Alors effectivement, le coût des intérêts et frais de dossier (moins de 20 000€) de l'opération est faible, mais en cas de non-remboursement à la date d'échéance, les pénalités de retard et les indemnités à verser vont devenir salés pour le contribuable. Et comme nous sommes relativement inquiets de savoir par quel miracle notre maire remboursera cette somme dans un délai aussi court, avec un budget 2015 qui, au-delà des apparences, est largement déficitaire...



Nouveau Conseil d'administration

et donc nouvelle vie pour l'Office du tourisme de Bouillante qui est un organisme nécessaire pour la mise en place et le suivi d'une politique touristique. Le CA se compose de professionnels du tourisme et de conseillers municipaux assurant

les fonctions suivantes : Président (F. Pernin - La Touna), Vice-Président 1 (ML Rousseau - Habitation Birloton), Vice-Président 2 (A. Exartier - Ti Gli Gli), Secrétaire (A. Bourgaret - Destination Bouillante), Secrétaire adjoint (L.Poncet - Gîte de Guadeloupe), Trésorier (Michel Averno), Trésorier adjoint (Josué Lacides - Chez Loulouze), Membres actifs (Harry Jean-Jacques - Marika Nelhomme), Membres d'honneur (Gérard Cialec/ ML. Echevin/ S. Fronton/ V. Martinez/ J.C. Malo/ M. Guilliod). Espérons de bons projets de la part de cette nouvelle équipe avec l'accompagnement nécessaire de la municipalité.



**OUVERT LE MIDI
DU LUNDI AU SAMEDI SAUF LE MERCREDI**

✓ **Traiteur à domicile, rôtissoire mobile
(agneau entier/ porcelet etc.)**

✓ **Confection de repas à la demande pour les Gîtes**

✓ **Location de salle avec ou sans restauration**

RÉSERVATION: 0590 98 03 29 - WWW.ATRIUM.GP

CENTRE COMMERCIAL LOSTEAU - MALENDURE - 97125 BOUILLANTE